



1913-2013 • 100 ANS DE PASSION  
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

## **INFOS GÉNÉRALES**

Paris, le vendredi 29 novembre 2013

# **DES AVANCÉES INTÉRESSANTES POUR LA MOTO AU CONSEIL NATIONAL DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Ce vendredi 21 juin se tenait une séance plénière du Conseil National de la Sécurité Routière (CNSR) à l'Assemblée Nationale.

Le but était d'examiner les différentes propositions formulées par les commissions de travail.

En ce qui concerne les deux roues motorisés, il a été recommandé l'expérimentation d'une réglementation de la circulation inter-file dans 4 régions (Paris, Marseille, Lyon, Besançon).

Nous avons noté avec soulagement que la CNSR n'a pas validé la recommandation des experts de ramener la vitesse de 90km/h à 80km/h sur les routes départementales.

La FFM restera vigilante pour défendre les intérêts de la moto sur ces 2 dossiers.

Par ailleurs, dans le cadre du Salon de la Moto, Scooter, Quad 2013, la charte de la filière 2RM/DSCR sera signée le 3 décembre. Cette charte a pour objectif d'inciter, de promouvoir et de favoriser auprès des usagers l'acquisition et le port de vêtements munis de protections individuelles (blouson, gants, bottes, pantalon, airbag).

Le Service Communication